

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 28 Mars 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 15 avril 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Moussa BENKACI représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Danielle MENET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Marie-France DROPY-OURET - Henri CAMBESSEDES représenté par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Stéphane MARI - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michel ROUX - Frédéric COLLART représenté par Dominique TIAN - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Robert DAGORNE représenté par Michel BOULAN - Sandra DALBIN représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Christian DELAVET représenté par Martine CESARI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Claude FERAUD - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Samia GHALI représentée par Roland CAZZOLA - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel LAN représenté par Roland GIBERTI - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Bernard MARTY - Laurence LUCCIONI représentée par Stéphane PICHON - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Arnaud MERCIER représenté par Georges CRISTIANI - Danielle MILON représentée par Christophe AMALRIC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Roger PELLENC représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jacky GERARD - Véronique PRADEL représentée par Michèle EMERY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - André BERTERO - Christine CAPDEVILLE - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Serge PEROTTINO - Nathalie PIGAMO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Hervé FABRE-AUBESPRY représenté à 14h40 par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté à 15h04 par Didier PARAKIAN - Jean-François CORNO représenté à 15h43 par Arlette FRUCTUS.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre COULOMB à 14h08 - Gérard BRAMOULLÉ à 15h04 - Karima ZERKANI-RAYNAL à 15h04 - Jean-Pierre SERRUS à 15h25 - Dany LAMY à 15h30 - Georges ROSSO à 15h30 - Nathalie FEDI à 15h33 - Lisette NARDUCCI à 15h35 - Elisabeth PHILLIPE à 15h35 - Antoine MAGGIO à 15h35 - Marie MUSTACHIA à 15h35 - Marie-Laure ROCCA SERRA à 15h35 - Jean-François CORNO à 15h43 - Daniel GAGNON à 15h45 - Stéphane RAVIER à 15h50 - Jean HETSCH à 15h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ENV 004-5759/19/CM**

### **■ Approbation du Livre Blanc de l'énergie**

#### **MET 19/10201/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence se caractérise par un potentiel exceptionnel en matière d'énergies, qu'elles soient renouvelables, «grises» ou même «à économiser».

Les enjeux sont à la mesure des potentialités et permettent, ici plus qu'ailleurs, d'associer développement économique et transition énergétique. La construction d'une stratégie énergétique métropolitaine est indissociable d'enjeux économiques et environnementaux qui nécessitent l'implication de nombreux acteurs nationaux ou locaux (gestionnaires de réseaux, entreprises, consommateurs, syndicats d'énergie, associations...) et devra favoriser les innovations et les projets promouvant les énergies renouvelables et la sobriété énergétique.

La question de l'énergie recouvre de nombreux sujets pour lesquels les collectivités ont des rôles variés à jouer. Parmi ceux-ci, les réseaux d'énergie et la production d'énergies renouvelables font partie du volet des nouvelles compétences que doit exercer la Métropole. Mais, contrairement à d'autres compétences transférées, qui étaient déjà exercées par nos communes ou nos territoires, celle-ci est nouvelle pour toutes les collectivités, de sorte que la Métropole ne peut pas s'appuyer sur des services, des outils, des politiques ou des savoir-faire déjà en place ou disponibles. Nous sommes donc partis pratiquement de zéro pour bâtir l'organisation métropolitaine qui a en charge de gérer cette compétence.

A partir de ce premier constat, le parti a été pris, en 2016, plutôt que de tenter de définir immédiatement une énième stratégie métropolitaine, de commencer par rencontrer les acteurs publics et privés du territoire. L'objectif était triple :

- établir un état des lieux de leurs besoins et connaître leurs projets ;
- évaluer leurs moyens et leurs compétences techniques mobilisables ;
- identifier, le plus rapidement possible, des actions concrètes que pourrait soutenir ou lancer la Métropole et qui puissent illustrer cette nouvelle discipline ;

C'est donc avec les élus de terrain, principalement les maires, et certains acteurs issus de la société civile, du monde associatif ou économique (industriels, entreprises), que la Métropole a recherché ce qu'elle pourrait proposer comme «boîte à outils» pour accompagner leurs projets.

Un groupe de travail a ainsi été créé dans le cadre de la conférence métropolitaine des maires. Installé en mars 2017, il s'est réuni à 6 reprises, permettant d'associer étroitement les communes volontaires aux réflexions sur la politique métropolitaine des réseaux d'énergie et de la production d'énergie renouvelable et à la préparation du livre blanc.

Ces échanges ont également permis de faire émerger un projet stratégique adapté aux réalités métropolitaines et au tissu socio-économique particulier qui regroupe des attentes énergétiques à la fois industrielles, rurales et urbaines.

Un premier résultat de ce travail est le Livre Blanc de l'énergie. Il s'agit d'un document préparatoire à la politique métropolitaine en matière de réseaux d'énergie et de production d'énergies renouvelables, en réfiguration du schéma directeur des énergies. Il porte un premier état des lieux du territoire ainsi que l'expression des attentes et des souhaits de l'ensemble des acteurs ayant été mobilisés.

Le Livre Blanc de l'énergie présenté ici est constitué de deux documents :

- Tome 1. État des lieux métropolitain de la production et des réseaux d'énergie.

- Tome 2. La fabrique de l'énergie. Il s'agit d'un document synthétique d'orientations et d'expression des priorités du territoire.

Sont en préparation, afin de rendre plus concret ce Livre Blanc et accompagner le travail des services métropolitains, deux autres tomes, plus évolutifs, dont une première version devrait être finalisée au premier semestre 2019 :

- Tome 3. Programme d'actions. Il s'agit d'un programme de travail sur 3 à 4 ans, sous forme de fiches action.
- Tome 4. Catalogue des équipements, des projets et des potentiels du territoire. Il s'agit d'un ensemble de fiches, en cours de collecte auprès des différents services métropolitains, des communes et des acteurs de l'énergie. C'est un document dynamique qui sera mis à jour au fil de l'eau.

Le principal message porté par ce Livre Blanc consiste à vouloir apporter la bonne énergie, au bon endroit et au bon moment, pour le bon usage. Pour cela, il s'agit, d'une part, d'exploiter le potentiel de toutes les énergies renouvelables et de récupération pour augmenter la production locale d'énergie. D'autre part, la Métropole doit également maîtriser ses réseaux d'énergie et préciser son rôle dans l'organisation de la distribution d'énergie. Ces réseaux constituent en effet un maillon indispensable des projets de territoire.

Ce Livre Blanc a permis d'identifier de nombreuses pistes de travail concrètes, autour d'une «boîte à outils» pour encourager et accompagner les projets du territoire, d'outils de pilotage et de planification de l'énergie, de démarches visant à organiser la gouvernance territoriale et fédérer les acteurs pour optimiser les ressources et de communication. Ont ainsi émergé quelques actions phares, comme la création d'un fonds énergie – permettant d'identifier une enveloppe de financement de la politique énergétique au service du territoire –, la création d'une SEM énergie – pour faciliter certains projets –, l'organisation d'une journée de l'énergie – pour contribuer à construire une culture commune autour des réseaux et des outils de production d'énergie, ou encore la mise en place de plusieurs groupes de travail dont un permettant la coordination de la thématique entre les différentes délégations métropolitaines.

Dans le prolongement et sur la base de ce Livre Blanc, une démarche plus structurée est lancée en février 2019, avec l'appui d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le but de construire une stratégie intégrée multi-énergies, un schéma directeur des énergies, qui viendra notamment compléter et renforcer les volets énergie du Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM).

Il est ainsi proposé d'approuver le Livre Blanc de l'énergie présenté en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération ENV 001-3648/18/CM du 22 mars 2018 portant sur l'organisation de la compétence énergie au sein de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

**Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 avril 2019**

- Que le Livre Blanc de l'énergie constitue un document préparatoire à la politique métropolitaine en matière de réseaux d'énergie et de production d'énergies renouvelables, qu'il porte un premier état des lieux du territoire ainsi que l'expression des attentes et des souhaits de l'ensemble des acteurs ayant été mobilisés.
- Que ce Livre Blanc permet de donner à l'ensemble des acteurs du territoire des repères sur les orientations métropolitaines en matière d'énergie, dans l'attente de l'élaboration de la stratégie intégrée des énergies de la Métropole.

**Délibère**

**Article unique :**

Est approuvé le Livre Blanc de l'énergie présenté ci-annexé.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT